

Procédure de formation et d'évaluation du juge / chef juge

CONDITIONS D'ÉVALUATIONS PRATIQUES

Cette mise au point est destinée à être diffusée sur le site de la Ligue sous la forme d'une fiche référence, ainsi qu'aux clubs et comités de la LANA. Des fiches d'aides à l'évaluation seront également disponibles au fur et à mesure de leur validation par la COT (menu FORMATION | JURY).

Attention : Faire remplir la fiche de suivi des pratiques lors de chaque participation.

Niveau Assistant :

Les candidats doivent s'adresser au référent de la COT départementale qui l'orientera vers un tuteur ou un formateur.

La liste des référents COTR pour l'ensemble des comités :

- ✦ CDA 16 : Philippe Chapt
- ✦ CDA 17 : Marie Anne Rouet
- ✦ CDA 19 : Pierre Yves Viillard
- ✦ CDA 23 : Yves Orlianges
- ✦ CDA 24 : Lionel Brusquand
- ✦ CDA 33 : Bernard Gourgues – Véronique Delrieu
- ✦ CD 40 : Colette Lanusse / Jean-Marc Lanusse
- ✦ CDA 47 : Nicole Lassignardie
- ✦ CDA 64 : Marilyn Georgel/Philippe Lafourcade
- ✦ CDA 79 : Bernard Alloneau
- ✦ CDA 86 : Didier Rousset / Isidore GARCIA
- ✦ CDA 87 : Didier Serru

Une seule pratique est à valider mais des participations aux compétitions sont fortement conseillées.

La validation sera faite par les comités ainsi que la saisie sur AFS, les comités n'ayant pas de code AFS continueront à faire suivre la fiche d'évaluation pratique à la ligue (lanasport@athlelana.fr).

Niveau Juge – Chef-juge – juge-arbitre :

Avant la certification :

- Avoir tous les modules requis,
- Avoir pratiqué comme demandé par la COTR :

4 à 5 pratiques sur des postes différents seront nécessaires avant de pouvoir se présenter à l'évaluation finale.

- **Sauts / lancers** : sur les 4 sauts ou les 4 lancers
- **Courses** : sur les haies-sprint et demi-fond
- **Marche** : 4 pratiques dont 2 maximum en salle

- **Chrono électrique** : 4 pratiques avec mise en place du matériel
- **Départs** : 4 pratiques dont 2 sur courses de plus de 400m
- **E-logica** : en cours – s’adresser à Philippe Lafourcade, Pierre Lassignardie, Adrien Labarthe pour les formations.

Déposer sa candidature à une validation pratique au moins 15 jours avant la date de la compétition souhaitée (ou plusieurs dates) auprès de la COT régionale, copie au référent COT départemental.

- Zone nord : marilyn.g@laposte.net impérativement + athle-oleron@sfr.fr
- Zone sud : marilyn.g@laposte.net

En fonction des évaluateurs disponibles et du nombre d’engagés sur les épreuves concernant l’évaluation, une réponse sera apportée au candidat 3 jours au plus tard.

Préciser son NOM, Prénom, n° licence, club, spécialité, niveau (juge ou chef-juge). Joindre les fiches de suivi des 4 pratiques effectuées et les modules acquis.

Afin d’éviter les débordements que nous avons connu les années précédentes les candidats n’ayant pas fait la demande d’évaluation pourront se voir refuser l’envoi de celle-ci à l’OFA.

L’évaluation pratique peut être faite avant la validation des modules théoriques. Elle ne peut, en aucun cas, être faite par un juge du même club que le candidat.

Les fiches d’évaluations sont disponibles sur le site de l’OFA. Les candidats peuvent ainsi savoir sur quels points ils seront évalués.

La certification :

Pour les juges :

Pour rappel : le juge applique le règlement et veille à ce qu’il soit respecté. Il s’assure avant et pendant l’épreuve que tout est réuni pour que la performance et le résultat puissent être validés. Il agit sous la supervision générale du chef-juge et du juge arbitre.

- Les juges 2 peuvent faire passer des pratiques niveau juge 2 uniquement.
- Des validations de niveau 2 (juge) peuvent être envisagées sur des compétitions de niveau départemental si le nombre d’athlètes engagés sur les disciplines évaluées est significatif et si des évaluateurs reconnus par la COTR sont présents lors de cette compétition.
- Si les sauts verticaux peuvent être évalués en salle, les sauts horizontaux le seront toujours en plein air avec l’anémomètre.
- Selon les cas, il peut être envisagé de faire des évaluations lors d’épreuves combinées ou Equip’Athlé (un classement intermédiaire + final sera à réaliser).
- **Pour rappel** : l’évaluateur ne peut pas être du même club que le candidat.
- Les résultats sont publiés par l’OFA à l’occasion d’une réunion mensuelle.

A la fin de l’évaluation, un retour par l’évaluateur devra être fait surtout si l’évaluation n’est pas concluante.

Pour les chefs juges :

2 évaluateurs différents de niveau juge 3 ou juge arbitre et sur des compétitions régionales ou pré-régionales.

Pour rappel : le chef-juge coordonne l’action de l’équipe, répartit les rôles, valide les performances et les classements. Il agit sous la supervision générale du juge-arbitre. Il est capable de vérifier la conformité de l’aire de compétition.

- Lancers : 1 translation / 1 rotation
- Sauts : 1 vertical / 1 horizontal
- Courses : courses courtes + haies/steeple / demi-fond / relais/les arrivées.

Idem : un retour devra être fait aux évalués.

La validation sera envoyée à l’OFA qui valide une fois par mois.

Selon les cas, il peut être envisagé de faire des évaluations lors de compétitions Equip'Athlé, d'épreuves combinées ou en salle. Si les sauts verticaux peuvent être évalués en salle, les sauts horizontaux le seront toujours en plein air avec l'anémomètre.

Si un juge n'est pas validé, le motif sera mentionné sur les fiches d'évaluation et un entretien devra avoir lieu avec le candidat afin qu'il puisse améliorer sa pratique.

Il pourra repasser la pratique en respectant le processus d'inscription (au moins 15 jours avant la date de la compétition)

Pour les Juges arbitres :

Le JA de spécialité sera examiné sur sa pratique par 2 juges arbitres différents.

Il rédige le rapport à envoyer aux 2 examinateurs.

Il devra aussi obtenir les modules spécifiques « Posture de Juge-arbitre » et « règles d'arbitrage et de décisions ».

Prérequis : être chef juge de la spécialité

Pour rappel : le juge-arbitre tranche les cas litigieux. Il gère les protestations écrites et verbales et prend des décisions relatives aux situations non prévues dans les règles.

Il veille au respect du programme, à l'équité entre athlètes, coordonne l'équipe d'officiels et contrôle la validité des résultats.

Jeunes Juges : pour les candidats au niveau régional, les épreuves théoriques se font dans les départements.

L'évaluation pratique se fait sur plusieurs centres et plusieurs dates (en essayant de les dissocier des examens de juges adultes).

